



## ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 06/2023 PORTANT RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT PLACE DES TILLEULS

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du vide grenier le dimanche 21 mai 2023, pour la sécurité des usagers des voies et places publiques de réglementer le stationnement à l'occasion de cette manifestation dès la veille soit le samedi 20 mai 2023 à partir de 14 heures,

Considérant l'intérêt général,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

**Le stationnement est interdit sur la place des Tilleuls 67170 OLWISHEIM, à partir de 14 heures le samedi 20 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023 à 20 heures.**

Le stationnement des véhicules sera rétabli sur la place des Tilleuls dès le dimanche 21 mai 2023 à 20 heures.

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- Pour affichage



Fait à Olwisheim, le 15 mai 2023

Le Maire :

Alain RHEIN